

FINANCES – SERVICES DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
REDEVANCES ET PARTICIPATIONS – BARÈMES 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D’ADMINISTRATION N° 23-015

L’an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 16h30, le Conseil d’Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s’est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 28 février 2023.

<p>Nombre de membres en exercice : 17</p> <p>Présents : 9</p> <p>Votants : 12</p>	<p>Présents : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mr Alain DELEVALLEE.</p> <p>Excusés : Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Brigitte BRACQ.</p> <p>Procurations : Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD à Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Sabine CAGNARD à Madame Dominique CARDON.</p> <p>Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.</p>
---	--

Objet : Redevances et participations des repas à domicile – Budget Annexe Foyer Restaurant » - Barème 2023

Le Centre Communal d’Action Sociale dispense un certain nombre de prestations dont la tarification est fixée par décision du Conseil d’Administration.

Foyer Restaurant – date d’effet : 1^{er} avril 2023

Catégorie	Ressources mensuelles (en €)			
	Personne seule		Couple	
1	Aide Sociale		Aide Sociale	
2	Moins de 961.08		Moins de 1 492.08	
3	961.09	1 015.00	1 492.09	1 739.00
4	1 016.00	1 221.50	1 740.00	1 790.00
5	Plus de 1 221.51		Plus de 1 790.00	
6	Bénéficiaires occasionnels		Bénéficiaires occasionnels	

Foyer Restaurant – Propositions de tarification

Catégorie	Tarifs des repas à compter du 1 ^{er} avril 2022 (en €)	Tarifs des repas à compter du 1 ^{er} avril 2023(en €)
1	Tarif Aide Sociale	Tarif Aide Sociale
2	4.83	5.22
3	5.97	6.45
4	7.10	7.67
5	8.41	9.08
6	11.82	12.77

Catégorie	Tarif transport (en €) Au 1 ^{er} avril 2023	Tarif repas (en €) Au 1 ^{er} avril 2023
1	Tarif Aide Sociale	
2	2.13	3.09
3	2.13	4.32
4	2.13	5.54
5	2.13	6.95
6		

Objet : Redevances et participations – Barème 2023

Le Centre Communal d'Action Sociale dispense un certain nombre de prestations dont la tarification est fixée soit par référence à un index, soit par décision expresse du Conseil d'Administration.

TARIFICATIONS INDEXÉES

- Les 3 Multi Accueil (La Maison de l'Enfant, Les P'tits Loups et Les Pitchounes) : Barèmes C.N.A.F.
- Logements, garages : Indice de la construction.
- Tarif horaire de l'intervention d'une aide à domicile hors plan d'aide : 21€ (au lieu de 20€)

TARIFICATIONS ANNUELLES

- Résidence des Anglaises et Résidence Raymond Gernez– Chambre d’Hôtes – date d’effet : 1^{er} Avril 2023.

Les propositions de tarif sont les suivantes :

	Tarif au 1er avril 2023 (en €)
1 journée	29,00
Semaine (7 jours)	130,00
Mois	380,00

- Frais Administratifs – Baux de Terre – Date d’effet : 1^{er} Avril 2023

Les montants restent inchangés et sont les suivants :

	Tarifs
Tarif Baux de Terre	0,50€/are avec Forfait minimum de 35.00€ Et plafond de 55€

Le Conseil d’Administration, après avoir délibéré avec 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **Décide l’application des redevances et participations ci-dessus au 1^{er} avril 2023.**

Publié le : 05 Avril 2023 à 09:20

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l’article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : **17 MAR. 2023**
Et publication ou notification du : **17 MAR. 2023**

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

